

## > Entretien Chaudière Gaz TVA 21%

Vous habitez dans un logement neuf ou de moins de 10 ans soumis à une TVA à 21% et équipé d'une chaudière à gaz ?

Ce contrat prend en charge :



### L'entretien réglementaire de votre chaudière à gaz tous les 2 ans incluant

- Le contrôle de sécurité de la chaudière
- La mesure de rendement et le réglage
- Le nettoyage de votre chaudière
- La remise des attestations légales

A seulement  
**7,99€**  
TTC /mois<sup>(1)</sup>

### Plus rien à penser !

- ✓ Vous choisissez la date et le créneau d'entretien de la chaudière.
- ✓ Nous vous rappelons le rendez-vous.

### Plus rien à payer !

- ✓ Prise en charge des frais de déplacement, de main-d'œuvre et les pièces et matériaux de rechange (à hauteur de 20€ HT).

Pour toute autre information concernant ce contrat :

- > Appelez le **02 893 49 44**
- > Connectez-vous sur **www.homeserve.be**
- > Sur les garanties et exclusions de votre contrat, consultez les conditions générales.

(1) Tarif de référence, soit 95,88€ TTC par an.